

## Pourquoi un nouveau Cadre?

La réduction de la pauvreté et le développement nécessitent une masse importante d'information. Combien de personnes sont alphabétisées? Combien d'enfants ont été vaccinés? Le niveau de l'emploi s'améliore-t-il? Cependant, obtenir de telles informations en temps opportun et régulièrement, constitue un vrai défi pour bon nombre de pays en développement, en particulier en Afrique.

Beaucoup de systèmes statistiques nationaux, qui constituent la principale source des statistiques nécessaires pour assurer le suivi du développement en Afrique, sont pris dans le cercle vicieux de la pénurie de ressources et des mauvais résultats. Ces systèmes n'ont pas les moyens de collecter, de compiler et de diffuser, ne serait-ce que le minimum des données requises, encore moins de faire face aux nouveaux défis et de satisfaire les nouvelles demandes de données.

À l'orée du troisième millénaire, les pays africains et d'autres pays en développement, ainsi que les partenaires au développement, se sont engagés à promouvoir une gestion axée sur les résultats en matière de développement ou politique de résultats. Il s'agit de "mettre l'accent sur *la performance et la réalisation de produits, de résultats et d'impacts*". La politique de résultats comprend les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) et les autres plans nationaux de développement, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). **En 2005, lors du Sommet consacré à la revue de la Déclaration du Millénaire, les 191 États Membres de l'ONU ont, aux termes de la principale résolution, demandé aux différents pays d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies axées sur des objectifs reposant sur les cibles retenues à l'horizon 2015.**

Le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités en Afrique (CSRR) a été conçu pour aider à améliorer les résultats en matière de développement et asseoir la bonne gouvernance en Afrique, en orientant et en accélérant les activités de renforcement durable des capacités statistiques. Il s'agit là de mesures prises par les pays africains, avec le concours de la communauté internationale, pour relever, d'ici 2005, les défis liés aux données en ce qui concerne la politique de résultats.

## Que propose-t-on?

Le CSRR est davantage un cadre général qu'un ensemble précis d'activités et d'orientations préconisées. Il reconnaît également que la plupart des actions devront être menées au niveau national et que les problèmes et priorités varient d'un pays à l'autre. Le CSRR, dont l'objectif général est de renforcer les systèmes statistiques nationaux, repose sur trois thèmes: **faire face aux besoins des utilisateurs; améliorer la gestion des systèmes statistiques nationaux; et garantir la viabilité et l'irréversibilité du développement de la statistique.**

Les principales actions à l'appui du premier thème sont les suivantes:

- **Inciter tous les pays à préparer et à mettre en œuvre une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) ;**
- **Développer les domaines-clés en matière de données**, en mettant un accent particulier sur le suivi des SRP et des OMD, et sur une meilleure utilisation des sources actuelles de données ;
- **Investir dans l'infrastructure statistique de base** nécessaire pour appuyer des systèmes statistiques efficaces et efficaces ;
- **Utiliser de manière efficace les nouvelles technologies** dans la collecte, la compilation et la diffusion de données ;
- **Renforcer l'analyse de données**, aussi bien par les producteurs que par les utilisateurs, afin de veiller à ce que les résultats soient pertinents par rapport au processus de développement ;
- **Améliorer la diffusion de données**, et veiller à ce qu'elle soit conforme à des cadres tels que le Système général de diffusion des données (SGDD).

À l'appui du deuxième thème, le CSRR met l'accent sur les éléments suivants:

- **Mettre à jour le cadre juridique et réglementaire de la statistique** et veiller à ce qu'il soit conforme aux Principes fondamentaux des Nations Unies et aux bonnes pratiques relatives aux statistiques officielles ;
- **Renforcer la coordination et la communication** entre tous les acteurs, notamment les fournisseurs et les utilisateurs de données ;
- **Mettre l'accent sur le développement et une utilisation plus rationnelle des ressources humaines** dans le domaine de la statistique.

En ce qui concerne le troisième, l'accent est mis sur les éléments suivants:

- **Intégrer la statistique en tant qu'activité déterminante** du processus de développement et pierre angulaire du renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation ;
- **Améliorer le financement et la viabilité de la statistique**, en particulier pour appuyer la mise en œuvre des SNDS.

## Comment la mise en œuvre du cadre sera-t-elle assurée?

Il incombe en premier lieu aux systèmes statistiques nationaux de mettre en œuvre le Cadre, les instituts statistiques nationaux en étant les principaux moteurs. Ces instituts doivent prendre en charge la sensibilisation et rechercher des appuis en faveur du Cadre en général. Les États doivent veiller à ce que l'importance de la statistique soit reconnue et que des ressources suffisantes

### Politique de résultats

A la suite de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) en 2002, un large consensus s'est dégagé selon lequel il appartient à chaque pays d'impulser et de maîtriser son propre développement à la lumière de ses réalités. La nécessité de mettre en place de bonnes politiques et de bonnes institutions pour obtenir de bons résultats a également été reconnue. C'est lorsque ces conditions sont réunies que l'aide au développement peut être très efficace.

Après le sommet de Monterrey, la Deuxième Table ronde internationale sur la gestion du développement axée sur les résultats, tenue au Maroc en 2004, a adopté le Plan d'action de Marrakech pour la Statistique (MAPS). Ce plan comporte un nombre limité d'actions destinées à améliorer la disponibilité et l'utilisation de données à l'appui des stratégies de réduction de la pauvreté, dans le cadre d'un budget arrêté d'un commun accord et d'un calendrier spécifique. Le MAPS définit les besoins permettant de faire face à l'échelle mondiale aux défis que présente la politique de résultats en matière de données et de réalisation des OMD. Le CSRR propose un mécanisme de mise en œuvre du MAPS en Afrique.

